

Objet : Arrêté de police de la circulation – rue Anne de Bretagne -

Le Maire de la commune de Louvigné de Bais,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

VU la demande du 21 août 2025 de l'entreprise SPIE Networks Le Rheu – TSA 70011 chez Sogelink, 69 134 DARDILLY Cedex, représenté par Mr DORLEANS Lucas, qui souhaite réaliser des travaux de rénovation en éclairage public pour le SDE35,

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu rue Anne de Bretagne le 08/09/2025 pour la journée et à partir du 15/09/2025 pour une durée de 30 jours,

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront perturbées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Dans le cadre des travaux de rénovation en éclairage public pour le SDE35, un empiètement sur chaussée sera effectué rue Anne de Bretagne :

- le lundi 08 septembre 2025 pour la journée,
- et du lundi 15 septembre 2025 jusqu'au mardi 14 octobre 2025 inclus.

ARTICLE 2 : Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis dans les deux sens de circulation alternée manuellement.

ARTICLE 3 : La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Fait à Louvigné de Bais,
Le 26 août 2025,



Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Joseph JEULAND

